



TARIFS DES AOÛT 2019

Prix par semestre

Ecole de musique reconnue par la FEM
(Fondation pour l'Enseignement
de la Musique)

Cours individuels

Dès 20 ans, les cours sont facturés au tarif Hors-LEM à moins que l'élève ne soit en apprentissage, en étude ou en voie « certificat » mais au maximum jusqu'à 25 ans. Un justificatif est à fournir.

Durée des leçons en minutes	30'	40'	50'	60'
Cours instrumental	CHF 520.-	CHF 620.-	CHF 720.-	CHF 820.-
Soutien enfant résidant Valbroye, Villarzel	CHF -35.-	CHF -35.-	CHF -35.-	CHF -35.-
Soutien harmonie « La Broyarde »	CHF -20.-	CHF -20.-	CHF -20.-	CHF -20.-
Soutien membre harmonie « La Broyarde »	CHF -50.-	CHF -50.-	CHF -50.-	CHF -50.-
Coût effectif	CHF 500.-	CHF 600.-	CHF 700.-	CHF 800.-
Coût effectif résidant Valbroye, Villarzel	CHF 465.-	CHF 565.-	CHF 665.-	CHF 765.-
Coût membre harmonie «La Broyarde»	CHF 415.-	CHF 515.-	CHF 615.-	CHF 715.-
Supplément hors canton de Vaud* :	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
*Cours individuels uniquement et élève rattaché à l'harmonie « La Broyarde »				
Fribourgeois	CHF 780.-	CHF 930.-	CHF 1080.-	CHF 1230.-
<i>Adulte</i>				
Classe libre	CHF 1300.- (non subventionné)			

Cours collectifs

Initiation musicale, méthode Willems (45')	CHF 285.-	Fribourgeois	CHF 345.-
Initiation par la flûte à bec (30') pour 2 ou 3 élèves	CHF 285.-	Fribourgeois	CHF 390.-
Solfège (45')	CHF 163.-	Fribourgeois	CHF 245.-
Soutien enfant résidant Valbroye	CHF -35.-		

Ensemble des jeunes compris dans le cours instrumental

Réduction famille : 10% pour le 2^{ème} enfant, 15% pour le 3^{ème} enfant

L'année compte 36 semaines de cours au total répartis sur 2 semestres qui sont calqués sur l'année scolaire :
1^{er} semestre : rentrée d'août au 31 janvier – 2^{ème} semestre : 1^{er} février au 30 juin.

*Des aides individuelles peuvent être obtenues auprès de votre commune de domicile
(L'aide Valbroye CHF -35.- pour tous les élèves résidants et par semestre est déduite ;
L'aide Villarzel CHF -35.- par semestre et par élève est à demander au secrétariat communal).
Le tarif minimum est fixé par la fondation sur l'enseignement de la musique FEM*